

RÈGLEMENT INTÉRIEUR – FORMAVICTOIRE

Organisme de formation déclaré sous le **SIREN n° 819 024 464 00060**

Nom commercial : **FORMAVICTOIRE**

Raison sociale : **SAINTE VICTOIRE PRODUCTIONS**

Siège social : **15 Avenue Gabriel Péri, 94170 Le Perreux-sur-Marne**

Numéro de déclaration d'activité : **11755782175**

Référent sécurité & handicap : Florian Jacob

Référent qualité / Président : Geoffrey Nicolaï

 Email général : **contact@formavictoire.com**

Article 1 – Objet et champ d'application

Le présent règlement intérieur est établi conformément aux articles **L.6352-3 à L.6352-5** et **R.6352-1 à R.6352-15** du Code du travail.

Il s'applique à l'ensemble des stagiaires participant à une formation organisée par FORMAVICTOIRE, qu'elle soit :

- en intra-entreprise dans les locaux du client,
- en inter-entreprises dans des locaux loués,
- ou à distance en classe virtuelle synchrone. Le présent règlement intérieur entre en application à compter du premier jour de la formation.

Article 2 – Conditions d'accueil et d'accès

FORMAVICTOIRE ne dispose pas de locaux permanents recevant du public. Les formations en présentiel se déroulent :

- soit dans les locaux des entreprises clientes,
- soit dans des locaux loués par FORMAVICTOIRE.

Dans ce cadre, les règles d'hygiène et de sécurité applicables sont celles du lieu d'accueil. Ces règles sont portées à la connaissance des stagiaires par l'intervenant ou le responsable du site.

Pour les formations à distance, les stagiaires doivent disposer d'un équipement adapté : connexion Internet stable, ordinateur, caméra, microphone et environnement propice au suivi de la formation

Article 3 – Hygiène et sécurité

Chaque stagiaire est tenu de respecter les règles d'hygiène et de sécurité :

- applicables au lieu de formation pour les sessions en présentiel,
- applicables à l'environnement numérique pour les formations à distance.

En cas d'incident, d'accident ou de situation à risque, le stagiaire doit prévenir immédiatement l'intervenant ou FORMAVICTOIRE

RÈGLEMENT INTÉRIEUR – FORMAVICTOIRE

Article 4 – Contact, assistance et gestion des incidents

Pour toute question relative au déroulement de la formation, difficulté pédagogique, incident technique, problème de connexion en classe virtuelle ou situation nécessitant une assistance, les stagiaires peuvent contacter FORMAVICTOIRE aux coordonnées suivantes :

- Jeoffrey Nicolai
-  Téléphone : 06 26 09 26 78
-  Adresse électronique : contact@formavictoire.com

Ce contact peut être utilisé pendant toute la durée de la formation, notamment :

- en cas de difficulté technique ou organisationnelle,
- en cas d'incident ou de situation nécessitant une intervention rapide.

FORMAVICTOIRE s'engage à prendre en compte toute demande transmise par ces moyens et à y apporter une réponse adaptée dans les meilleurs délais, en fonction de la nature de la situation rencontrée. En cas d'urgence, FORMAVICTOIRE s'engage à répondre dans un délai maximal d'une heure. Pour toute autre demande, le délai de réponse est porté à 48 heures..

Article 5 – Comportement attendu

Tout comportement portant atteinte au bon déroulement de la formation est interdit, notamment :

- tout comportement irrespectueux, agressif ou discriminatoire,
- l'état d'ébriété ou la consommation de substances illicites,
- l'utilisation abusive du téléphone personnel sans autorisation,
- l'enregistrement, la reproduction ou la diffusion des contenus de formation sans autorisation écrite préalable.

Article 6 – Assiduité, retards et absences

La participation active, l'assiduité et la ponctualité sont obligatoires. Tout retard ou toute absence doit être signalé et justifié par écrit dans les meilleurs délais. La présence des stagiaires est attestée :

- par la signature de feuilles d'émargement en présentiel,
- ou par des outils numériques équivalents en formation à distance (émargement en ligne, relevés de connexion, attestations).

FORMAVICTOIRE se réserve le droit d'informer le financeur en cas d'absences injustifiées.

Article 7 – Usage du matériel et des outils numériques

Le matériel pédagogique mis à disposition ainsi que les outils numériques utilisés (Microsoft Teams, Zoom, plateformes pédagogiques, Google Drive, etc.) doivent être utilisés exclusivement dans le cadre de la formation.

Les accès numériques sont strictement personnels.

Toute tentative de partage, de détournement ou d'usage frauduleux est interdite.

Article 8 – Propriété intellectuelle

L'ensemble des supports de formation, contenus pédagogiques, documents, visuels, logos et outils diffusés par FORMAVICTOIRE est protégé par le Code de la propriété intellectuelle. Toute reproduction, diffusion ou exploitation, totale ou partielle, sans autorisation écrite préalable est interdite.

Article 9 – Confidentialité

Les stagiaires s'engagent à respecter la confidentialité des informations professionnelles, personnelles ou sensibles échangées durant la formation.

Cette obligation s'applique pendant la formation et après son achèvement. Elle concerne également les formateurs et intervenants prestataires.

Article 10 – Données personnelles (RGPD)

Les données personnelles collectées sont utilisées uniquement à des fins :

- administratives
- pédagogiques,
- légales et réglementaires.

Elles sont conservées selon les durées légales en vigueur et ne sont jamais transmises à des tiers sans consentement.

Conformément au RGPD, chaque personne dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression de ses données.



Contact RGPD : contact@formavictoire.com

Article 11 – Procédure disciplinaire

Tout manquement au présent règlement intérieur peut entraîner l'application de l'une des sanctions suivantes :

- avertissement écrit,
- exclusion temporaire de la formation,
- exclusion définitive de la formation.

Aucune sanction ne peut être prononcée sans que le stagiaire ait été informé des faits qui lui sont reprochés et sans qu'un entretien contradictoire ait été organisé.

La décision est notifiée par écrit au stagiaire

Article 12 – Responsabilité

FORMAVICTOIRE décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des effets personnels des stagiaires, y compris dans les locaux loués ou mis à disposition par le client.

Article 13 – Accessibilité et handicap

FORMAVICTOIRE est engagée dans une démarche d'inclusion et d'accessibilité.

Un **référént handicap** est désigné afin d'accompagner les personnes concernées et d'étudier les besoins d'adaptation pédagogique, technique ou organisationnelle.



Toutes les informations utiles et contacts sont disponibles ici : www.formavictoire.com/accessibilite



Contact référent handicap : florian@formavictoire.com



Téléphone : 06 99 76 60 56

Article 14 – Représentation des stagiaires

Conformément à l'article R.6352-9 du Code du travail, l'élection des représentants des stagiaires est organisée uniquement pour les formations d'une durée supérieure à 500 heures.

Article 15 – Remise du règlement intérieur

Le présent règlement intérieur est :

- transmis à chaque stagiaire avant l'entrée en formation,
- validé lors de la signature du contrat ou de la convention,
- mis à disposition sur simple demande.
- Disponible sur le site de formavictoire : www.formavictoire.com

Fait à Paris, le 01/01/2026

Pour FORMAVICTOIRE

Jeoffrey Nicolaï – Président



contact@formavictoire.com

FORMAVICTOIRE

15 Avenue Gabriel Péri
94170 Le Perreux-sur-Marne

SIRET 81902446400060

TVA FR63819024464

RCS Créteil 819024464

Tél. 06 26 09 26 78